

REGLEMENT DE JEU

« BLUE DOSE – SATISFAIT ET REMBOURSE »

Article 1 : OBJET

LABORATOIRES GILBERT, Société par actions simplifiée au capital social de 5 048 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 306 062 944 et dont le siège social est situé Avenue du Général de Gaulle à Hérouville Saint-Clair (14200) (ci-après désignée « LG »), organise du 22 février 2021 au 30 avril 2021 (minuit) un jeu-concours avec obligation d'achat, intitulé « Blue Dose – Satisfait et Remboursé » (ci-après désigné le « Jeu »).

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les internautes participants et son application par LG et le Pharmacien.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute personne physique capable majeure, quelle que soit sa nationalité et résidant sur le territoire métropolitain français (Corse comprise), peut participer au Jeu. La participation au Jeu est limitée à une personne physique majeure par foyer (même nom et/ou même adresse postale figurant sur le RIB). La participation de toute personne physique résidant dans les territoires communément regroupés sous l'appellation DROM-COM ou hors de la France métropolitaine ne pourra être prise en compte par LG et entraînera son annulation.

Ne peuvent participer au Jeu les personnes ne répondant pas aux conditions énoncées ci-dessus, les mandataires sociaux, les membres du personnel de LG, toute personne ayant directement ou indirectement participé à la mise en œuvre du Jeu ou à la conception et/ou appartenant aux sociétés du groupe dont fait partie LG ainsi que les familles de ceux-ci.

A tout moment, et notamment lors de l'attribution du lot, LG se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'il jugerait utile et de demander tout justificatif des conditions énoncées ci-dessus. Le bulletin de participation de toute personne non autorisée à participer au Jeu ou pour laquelle le ou les justificatifs réclamés ne seraient pas fournis dans les délais impartis ne pourra être pris en compte et entraînera l'annulation de la participation au Jeu.

LG se réserve le droit d'examiner toute activité frauduleuse et d'exclure du Jeu tout client participant suspect.

Article 3 : DEROULEMENT DU JEU ET DESIGNATION DES GAGNANTS

Le Jeu et son règlement sont accessibles à l'adresse URL suivante « <http://satisfaitrembourse.bluedose.fr> » pendant toute la durée du Jeu.

Une copie du présent règlement du Jeu sera adressée par courrier postal, à toute personne qui en fera la demande. Les frais de timbre de ladite demande d'envoi seront remboursés, sur demande de remboursement, sur la base du tarif « lettre verte » en vigueur, à raison d'un timbre par demande de remboursement. La demande devra être envoyée à l'adresse suivante :

LABORATOIRES GILBERT

Service Consommateurs - « Blue Dose – Satisfait et Remboursé »
Avenue de Dubna
14200 Hérouville Saint-Clair

Le client participant doit acheter une boîte de 20 ampoules d'une contenance de 5ml de Phycocyanine 1000 mg/L de la marque BLUE DOSE en pharmacie. A cette occasion, il prend connaissance de l'opération via la publicité sur le lieu de vente et via la brochure remise par le pharmacien au moment de l'achat.

Le client prend les ampoules de la marque BLUE DOSE pendant 10 ou 20 jours, selon la posologie indiquée sur la boîte achetée en officine.

Puis, après ces 10 ou 20 jours, le client participant satisfait doit procéder à une pré-inscription en ligne à l'adresse suivante « <https://satisfaitrembourse.bluedose.fr> » ou en flashant le QR Code figurant sur la brochure remise par le pharmacien.

Le client participant doit imprimer le formulaire de préinscription et l'envoyer accompagné de la preuve d'achat originale et d'un RIB, à l'adresse suivante :

LABORATOIRES GILBERT

Service Consommateurs – « Blue Dose – Satisfait et Remboursé »
Avenue de Dubna
14200 Hérouville Saint-Clair

Après réception du dossier du client participant, un email lui sera adressé afin de lui faire savoir s'il est ou non éligible à l'obtention du lot. Dans l'affirmative, le client participant est informé qu'il recevra dans un délai de 6 à 8 semaines un remboursement d'une valeur totale et maximale de 29€90 TTC (vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes toutes taxes comprises).

Seules les participations adressées sur papier par voie postale seront prises en compte par LG pour la participation au Jeu. Toute participation inexacte, incomplète ou illisible ne pourra être prise en compte par LG et entraînera l'annulation de la participation au Jeu.

Seules les 200 (deux-cents) premières participations effectuées pendant la durée du Jeu pourront être prises en compte.

Article 4 : LOTS

Les clients participants, dans la limite des 200 (deux-cents) premières demandes, obtiendront le remboursement de leur boîte de 20 ampoules d'une contenance de 5ml de Phycocyanine 1000 mg/L de la marque BLUE DOSE d'une valeur totale de 29€90 PPC TTC (prix public conseillé toutes taxes comprises).

La Phycocyanine 1000 mg/L de la marque BLUE DOSE est un complément alimentaire.

Le lot est personnel et n'est pas transmissible. Il ne pourra en aucun cas faire l'objet (i) d'une contestation, (ii) d'une reprise, (iii) d'une demande d'échange contre un autre lot.

Article 5 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de connexion internet seront remboursés sur simple demande de tout participant internaute utilisant un abonnement internet faisant l'objet d'une facturation à la durée de connexion. La demande doit être faite sur papier libre indiquant les nom, prénom, adresse postale complète et adresse mail valide du participant internaute ainsi que la date et l'heure ou les heures de participation au Jeu, accompagnée d'un RIB d'un compte bancaire ouvert en France ou d'un RIP d'un compte postal ouvert en France et d'un justificatif d'abonnement internet faisant l'objet d'une facturation à la durée de connexion et adressée par courrier postal à compter de la date de clôture du Jeu et au plus tard dans les 8 (huit) jours ouvrables suivant la date de clôture du Jeu, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

LABORATOIRES GILBERT

Service Consommateurs « Blue Dose – Satisfait et Remboursé »

Avenue du Général de Gaulle

14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR.

Toute demande de remboursement incomplète ou ne répondant pas aux conditions énoncées ci-dessus ne pourra être prise en compte par LG pour le remboursement des frais de connexion internet.

Les frais de timbre de la demande de remboursement seront remboursés, sur la base du tarif « lettre verte » en vigueur, à raison d'un timbre par demande de remboursement, sur simple demande accompagnant la demande de remboursement.

Les frais de connexion Internet seront remboursés à tout participant internaute utilisant un abonnement internet faisant l'objet d'une facturation à la durée de connexion sur la base d'un temps de connexion estimé à 3 (trois) minutes nécessaires par participation au Jeu au tarif de EUR 0,02 (deux centimes d'euros) toutes taxes comprises la minute, soit un remboursement total par participation et par connexion de EUR 0,06 (six centimes d'euros) toutes taxes comprises.

Toute demande de remboursement ne sera prise en compte que si elle émane du participant internaute ayant participé au Jeu pour lequel il est demandé le remboursement des frais de connexion internet.

Un quelconque remboursement ne peut intervenir qu'à la seule condition qu'il y ait eu un débours réel de la part du participant internaute sous peine d'être passible de poursuites pour escroquerie. Il est rappelé que tout accès aux sites internet présentant le Jeu s'effectuant sur une base gratuite ou d'un abonnement illimité ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est, dans ce cas, contracté par le participant internaute pour son usage d'Internet en général et que le fait pour le participant internaute de se connecter aux sites internet pour participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

LG se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'elle jugerait utile, de demander tout justificatif et d'engager, le cas échéant, toute poursuite.

Une seule demande de remboursement des frais de connexion internet correspondant à l'ensemble des participations et connexions d'un même participant internaute au cours de toute la durée du Jeu, dans la limite d'une seule participation et connexion maximum par jour par participant internaute, même nom, prénom et adresse postale sera prise en compte par LG. Le remboursement des frais de connexion internet se fera sur la base du nombre de participations et connexions mentionnées dans la demande de remboursement et après vérification par LG de l'exactitude du nombre de participations et connexions pour lesquelles un participant internaute demande le remboursement des frais de connexion internet.

Les frais de connexion internet et ceux de timbre pour la demande de remboursement seront remboursés généralement dans les 60 (soixante) jours suivant la réception de ladite demande.

Article 6 : EXCLUSION DE RESPONSABILITE

Le client participant gagnant renonce à exercer toutes revendications et/ou recours liés à l'attribution et/ou à la jouissance du lot gagné.

LG se réserve le droit d'annuler, de reporter, de suspendre, de modifier, d'écourter ou de prolonger le Jeu sans préavis en cas de force majeure ou si les événements le rendent nécessaire et sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 7 : DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Le présent règlement du Jeu est expressément régi par le droit français.

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu (en ce compris la désignation des gagnants) et le présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante :

LABORATOIRES GILBERT
Service Consommateurs - « Blue Dose – Satisfait et Remboursé »
Avenue du Général de Gaulle
14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR

Tout différend ou litige concernant le Jeu fera l'objet d'un règlement à l'amiable entre les parties.

Aucune contestation ou réclamation relative au Jeu ne sera prise en compte 8 (huit) jours après la clôture du Jeu.

Article 8 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toute reproduction, toute représentation ou toute exploitation de tout ou partie des éléments (i) composant la page de la marque BLUE DOSE « <https://www.labogilbert.com/blue-dose> », et tout support sur lequel est présenté le Jeu (brochure, support...), sont strictement interdites.

Les marques (i) figurant sur tout support sur lequel est présenté le Jeu sont la propriété pleine et entière des sociétés du groupe dont fait partie LG et ont fait l'objet d'un dépôt auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle en vue de leur protection.

Article 9 : DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel communiquées par les clients participants sont nécessaires au bon déroulement du jeu concours. Elles sont confidentielles et ne seront utilisées par LG que pour la finalité exposée précédemment, et dans le respect des dispositions légales en vigueur. Si les participants ne communiquent pas les données exigées par les règlements (adresse mail et RIB), ils ne pourront pas participer au jeu-concours et/ou ne pourront pas recevoir leur lot s'ils ont été désignés client participant gagnant. Les données collectées sont conservées le temps de l'opération marketing et sont destinées au seul LG afin de remettre le lot.

Conformément à l'article 13 du Règlement Général sur la Protection des Données, les clients participants bénéficient du droit de demander à LG l'accès à leurs données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données. Les clients participants peuvent également définir les directives relatives au sort de leurs données en cas de décès. Pour exercer ces droits, les internautes participants s'adresseront à LG par courrier à l'adresse suivante :

LABORATOIRES GILBERT

Service Consommateurs - « Blue Dose – Satisfait et Remboursé »

Avenue du Général De Gaulle

14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR

LG est en outre dotée d'un délégué à la protection des données dont les coordonnées sont les suivantes : dpo@labogilbert.fr.

Pour le cas où LG ne donnerait pas suite aux demandes formulées par les clients participants, il informe ceux-ci sans tarder des motifs de son inaction et au plus tard dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la demande ainsi que son droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.